



LES MÉLANGES INTERDITS

(SAUF AUTORISATIONS SPÉCIFIQUES INDIQUÉES SUR ÉTIQUETTE)

(VERSION AVANT JUIN 2017)

Spécialité 1 contient une des mentions de danger H ou phases de risque R ci-contre Spécialité 2 contient une des mentions de danger H ou phases de risque R ce-dessous	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372, T ou T+	H373 R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/20/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22	H361d, H361f, H361fd, H362 R62, R63, R64	H341, H351, H371, R40, R68, R68/x	Autre ou aucune mention de danger
H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372, T ou T+	✗	✗	✗	✗	✗
H373, R48/20, R48/21, R48/20/21, R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22	✗	✗	✓	✓	✓
H361d, H361f, H361fd, H362, R62, R63, R64	✗	✓	✗	✓	✓
H341, H351, H371 R40, R68, R68/x	✗	✓	✓	✗	✓
Autre ou aucune mention de danger	✗	✓	✓	✓	✓

✗ Mélanges interdits /// ✓ Mélanges autorisés /// Source : UIPP

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.